

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 Juin 2020

Date de convocation : 28 Mai 2020

Présents : *Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Benjamin CHABERT, David GRAND, Guillaume CROIZAT, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Mickaël GRAS, Nathalie DECTOT, Valérie DROUVIN, Vincent CAILLAT, Régis LACROIX*

Absents : Néant

Approbation du précédent procès-verbal

1. Décision Modificative sur budget 2020 :

Suite à une erreur d'imputation, il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

La recette pour la vente des 3 terrains communaux (1328 €) doit être imputée au compte 024 (recette d'investissement) et non au compte 775 (recettes de fonctionnement). La Décision Modificative est validée à l'unanimité

2. Délibération pour la location de la Salle Polyvalente :

Il est décidé de louer la salle polyvalente dans son intégralité (et non petite et / ou grande salle) car les personnes usent souvent des 2 à leur convenance. Les tarifs sont maintenus : 220 € l'été et 240 € l'hiver.

3. Désignation des membres des différentes commissions municipales :

Monsieur le Maire propose de mettre en place les différentes commissions municipales :

- **Budget :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - Laure ALBERTIN
 - Valérie DROUVIN
 - Mickaël GRAS
- **Travaux – Voirie – Bâtiments communaux :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Jean-Noël MANDIER
 - Christian ALBERTIN
 - Vincent CAILLAT
 - Régis LACROIX
 - Benjamin CHABERT
- **Urbanisme :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - René BAYLE
 - Guillaume CROIZAT
 - Mickaël GRAS
- **Affaires Scolaires :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - Marie-Sophie BARBIER
 - Laure ALBERTIN
 - David GRAND
 - Valérie DROUVIN

- **Agriculture et Environnement :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - Benjamin CHABERT
 - Vincent CAILLAT
- **Communication – Culture – Patrimoine :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - David GRAND
 - Marie-Sophie BARBIER
 - Valérie DROUVIN
- **Fête et Cérémonies – Salle Polyvalente – Beaulieu de France :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - Nathalie DECTOT
 - Laure ALBERTIN
 - Christian ALBERTIN
- **Personnel Communal :**
 - Didier CORVEY-BIRON
 - Annie BERECHÉ
 - Christian ALBERTIN
 - Jean-Noël MANDIER
 - Nathalie DECTOT
 - Guillaume CROIZAT

4. Délégation au Maire de la compétence relative aux marchés publics :

Le Conseil municipal détermine les limites de la délégation de pouvoir :

- des marchés et des accords -cadres de travaux d'un montant inférieur à 110 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas d'augmentation du montant du contrat supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- des marchés et des accords -cadres de fournitures d'un montant inférieur à 110 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas d'augmentation du montant du contrat supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- des marchés et des accords -cadres de services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas d'augmentation du montant du contrat supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget

5. Délégation du Conseil Municipal :

5.1 Délégation au maire

- *Réalisation des emprunts dans la limite de 90 000 €*
- *Préparation, passation exécution et règlement des marchés d'un montant inférieur à 110 000 € HT et leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieur à 5%*
- *Conclusion de la révision du louage des choses(n'excédant pas 12 ans)*
- *Passation des contrats d'assurance*
- *Création des régies comptables*
- *Délivrance et reprise des concessions de cimetières*
- *Acceptation des dons et legs*
- *Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €*

- Fixation et règlement des frais et honoraires des avocats , notaires
- Fixation dans la limite des estimations des domaines des offres et acquisition de la commune
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 90 000 euros
- D'exercer le droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le Conseil municipal

Le maire rendra compte à chacune en conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le conseil Municipal donne à l'unanimité délégation au Maire.

6. Désignations des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère :

Sont désignés comme délégués au sein du Territoire d'Energie Isère comme titulaire : Mickaël GRAS, comme suppléant : Guillaume CROIZAT

7. Commission d'appel d'offres :

Il y a lieu de constituer la commission d'appel d'offres, par conséquent 3 membres titulaires et 3 membres suppléants sont élus :

Titulaires :

- René BAYLE
- Christian ALBERTIN
- David GRAND

Suppléants :

- Annie BERECHÉ
- Jean-Noël MANDIER
- Benjamin CHABERT

Le Maire est membre de droit.

8. Versements des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes :

Suivant l'article 2123-20 et suivants pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au Maire et aux adjoints est fixé au taux maximum, sauf si le conseil en décide autrement.

Maire : 40.3 % de l'indice 1027 de la fonction publique (1 567.43 €)

Adjointes : 10.7 % de l'indice 1027 de la fonction publique (416.17 €)

Le Conseil valide à l'unanimité les indemnités de fonction au taux maximum pour le Maire et ses Adjointes.

9. Urbanisme :

Déclaration Préalables :

- Garcia Romain : Réhabilitation d'une habitation existante ➤ EN ATTENTE DES PIECES COMPLEMENTAIRES
- Picon Hervé : Pose de 2 panneaux solaires en surimposition sur le toit ➤ Avis FAVORABLE
- MICHALLET Florian : Création d'une clôture ➤ Avis DÉFAVORABLE

Permis de Construire :

- Duniau Nicolas : Construction d'une maison individuelle ➤ Avis FAVORABLE
- Lasjaunias Loïc : Construction d'une maison individuelle ➤ Avis DÉFAVORABLE

10. Divers :

- Point sur les écoles : une réunion a lieu demain soir à Têche à 19h00 à pour savoir comment organiser les temps scolaires sur les semaines à venir.
- La commission communication sera convoquée Lundi 8 Juin à 18h00.

Séance levée à 21H50

